



# Syndicat Intercommunal d'Information Géographique

## Procès-Verbal

En application de l'article L2121-12 du Code Général des collectivités territoriales

Bureau syndical du vendredi 02 avril 2021 à 17h30  
Réunion du Comité Syndical le jeudi 08 avril 2021 à 17h30  
A ORSAN (salle des Fêtes)

MEMBRES		
Afférents au Comité	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
50	50	<b>22</b>

L'an deux mil vingt et un et le huit avril, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à orsan, sous la présidence de Monsieur Bernard DUCROS, Président.

**Présents** : LAVASTRE, CZARNEKI, VUIGNIER, DELALIEU, BIGONNET, PUGNERE, RUBIS, BRUGUIER, SALLE LAGARDE, DUCROS, TRIDOT, TAFFOREAU, BECQUART, LOCATELLI, MAIRESSE, LAHAYE, ALLAINE, CARMINATI, CANDEL, REMUSAT, MAZZOLENI, L'HOTEL.

**Absents** : Communes d'Aiguèze ; Arpaillargues-Aureillac ; Bagnols/Cèze ; Carsan ; Codolet ; Fontarèches ; Gaujac ; Issirac, La Bastide d'Engras, La Roque sur Cèze ; Laudun-L'ardoise, Laval Saint Roman ; Le Garn ; Montfaucon ; Pont Saint Esprit, Sabran ; St Alexandre ; St André d'Olrargues, St Christol de Rodières ; St Génies de Comolas, St Julien de Peyrolas ; St Laurent des Arbres ; St Michel d'Euzet, St Victor la Coste, Salazac, Tavel, Uzès, Vénéjan.

**Date de la convocation** : 26 mars 2021

Le quorum étant atteint, le Président du SIIG, Monsieur Bernard DUCROS remercie l'assemblée présente et nomme Monsieur Patrick REMUSAT, élu de la commune de Saint Pons la Calm, secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande au Conseil Syndical à ce que soit ajouté à l'ordre du jour un point supplémentaire concernant le vote du tarif des participations des communes adhérentes au SIIG. Le Conseil Syndical, à l'unanimité valide cet ajout.

### **1) Approbation du PV du 18 Janvier 2021**

Les élus n'ayant pas de remarque.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité, le PV du 18 Janvier 2021.

### **2) Approbation du Compte de Gestion 2020**

Le Trésorier de Bagnols-sur-Cèze a transmis au syndicat son Compte de Gestion 2020. Les écritures font ressortir les masses suivantes :

<b>Section d'Investissement</b>	
Recettes	13 249,80 €
Excédent antérieur reporté	55 452,06 €
<b>Total recettes</b>	<b>68 701,86 €</b>
Dépenses	- €
<b>Total dépenses</b>	<b>- €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>68 701,86 €</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	
Recettes	203 935,64 €
Excédent antérieur reporté	136 328,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>340 263,64 €</b>
Dépenses	161 826,39 €
<b>Total dépenses</b>	<b>161 826,39 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>178 437,25 €</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>247 139,11 €</b>

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du SIIG 2020 transmis par le Trésorier de Bagnols-sur-Cèze.

### 3) Vote du Compte Administratif 2020

Le Compte Administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>RECETTES</b>	Prévisions budgétaires totales	13 186,47 €	213 709,00 €
	Titres de recettes émis	13 249,80 €	203 935,64 €
	Rattachements		
	Restes à réaliser		
<b>DEPENSES</b>	Prévisions budgétaires totales	13 186,47 €	213 709,00 €
	Mandats émis	- €	161 826,39 €
	Rattachements		
	Restes à réaliser		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	SOLDE D'EXECUTION		
	Excédent	13 249,80 €	42 109,25 €
	Déficit		
	SOLDE DES RESTES A REALISER		
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	68 701,86 €	178 437,25 €
	Déficit		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	81 951,66 €	220 546,50 €
	Déficit		

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020 du SIIG.

#### 4) Affectation du résultat de l'exercice 2020

Conformément à l'instruction M14, il est proposé au conseil syndical d'affecter le résultat de la façon suivante :

- ✓ Inscrire à la section d'investissement, Recettes – article 001, le résultat d'investissement reporté : **68 701.86 €**
- ✓ Inscrire à la section de fonctionnement, Recettes – article 002, le résultat de fonctionnement reporté : **178 437.25 €**

**Le conseil syndical approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.**

#### 5) Participation des communes

Monsieur le président propose de revoir à la baisse la participation des communes pour plusieurs raisons :

- ❖ Une trésorerie saine, l'excédent de fonctionnement de 178 437 € permet de couvrir une année pleine de dépenses de fonctionnement (161 826 €).
- ❖ La nécessité de faire un effort en faveur des communes en réduisant la cotisation dans cette période particulièrement difficile.
- ❖ Rendre plus attractif financièrement le syndicat, afin de proposer un service plus abordable, aux communes notamment à celles qui souhaitent y adhérer.

En conséquence et après discussion, il est proposé *de baisser la cotisation de 2.20 € par habitant à 1.80 € par habitant.*

**Le conseil syndical approuve à l'unanimité la baisse du tarif des participations des communes adhérentes.**

#### 6) Vote du budget 2021

Le Président présente le Budget Primitif 2021, qui se résume comme suit :

- ✓ Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **345 437.25 €**
- ✓ Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **68 701.86 €**

**Le conseil syndical approuve à l'unanimité le budget 2021.**

#### Questions diverses :

- ✓ Le conseil syndical demande où en est le dossier de l'avis de somme à payer de 40 061.15 Euros concernant les loyers et les charges du SIIG, pour l'année 2019. Monsieur le président précise qu'il est toujours dans l'attente de trouver un arrangement avec l'Agglomération du Gard Rhodanien.
- ✓ Monsieur le Président informe le conseil syndical que les ordinateurs qui servent actuellement pour les formations sont en mauvais état, et qu'il convient d'en acquérir de nouveaux. Monsieur MAZZOLENI interroge monsieur le président sur le devenir des vieux ordinateurs. Monsieur Constant précise que le SIIG en fera don aux communes qui en feront la demande.
- ✓ Monsieur Constant informe le conseil syndical, que la politique d'accès aux applications en ligne du syndicat a évolué, désormais il y aura la possibilité de se connecter aux applications à partir des codes d'accès habituels et à l'extérieur des locaux de l'administration. Cet accès permet de consulter les

informations nominatives de base (dénomination et adresse des propriétaires) à l'exclusion des données sensibles telles que la date et le lieu de naissance, les données fiscales ainsi que le détail des locaux d'habitation et autres locaux.

**Les élus n'ayant pas d'autres questions, le Président clôt la séance à 19H00.**